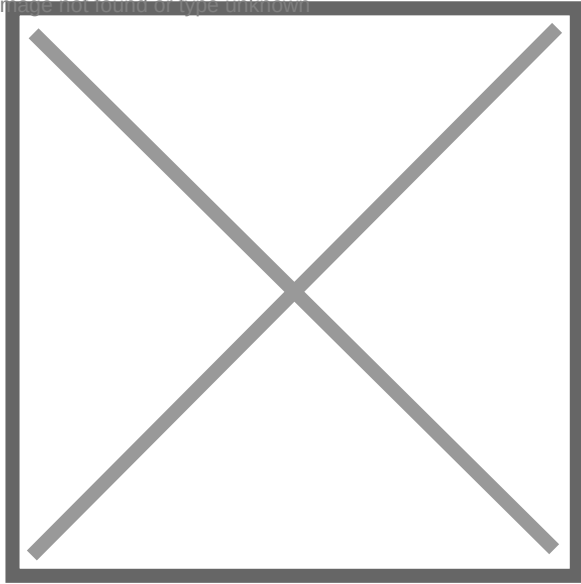


Image not found or type unknown



Probleme d'un acheteur qui reclame une somme

Par **asus59**, le **28/01/2008** à **17:57**

bonjour, voici ma question :

j'ai vendu il 10 mois un ordinateur portable, dan un etat neuf, celui ci etait encore sous garantie.

La transaction s'est faite par cheque, sans acte de vente sur papier.

Aujourd'hui l'acheteur, me reclame la somme de 700€ soit le prix de vente, car le pc semble avoir un probleme (beug) , de plus il me menace de faire appel a un avocat pour m'obliger a payer cette somme.

Il faut savoir que le pc etait en excellent etat de marche lors de la transaction .

Peut on faire usage de ce genre de menace pour reclamer une somme dix mois apres la transaction, qu'est ce que je risque?

merci